

## Grief—procédure

● (1740)

**Le vice-président adjoint:** A l'ordre. Je remarque que nos sténographes ont eux aussi du mal à suivre le débat. Peut-être pourrions-nous respecter l'ordre un peu mieux.

**Des voix:** Bravo!

**M. Oberle:** Comme ce secteur a du mal à faire ses frais et à maintenir au travail ses effectifs, il faudrait bien que le gouvernement vienne à son aide. Il pourra le faire par les voies habituelles, sans créer de nouveaux services. Il peut passer par les banques à charte. Après tout, on a déjà créé des offices de commercialisation pour aider d'autres secteurs. On est venu au secours de l'agriculture en la faisant profiter de l'article 88 de la loi concernée. En passant par les banques à charte, le gouvernement permettrait à ces industries de tenir le coup. Si on l'avait déjà fait au début de la crise en cours, il y aurait 35,000 chômeurs de moins à l'assurance-chômage, en Colombie-Britannique seulement. Le gouvernement pourrait intervenir dans ces secteurs commerciaux en demandant aux banques à charte d'assurer le contrôle des stocks. En cas de hausse des cours, le gouvernement fédéral pourrait faire en sorte que les produits concernés soient écoulés sur le marché intérieur. C'est ainsi qu'on assure le plein emploi...

**Le vice-président adjoint:** A l'ordre.

**M. Oberle:** Madame le président, est-ce à dire que je ne puis pas poser ma question?

**Le vice-président adjoint:** A l'ordre. Comme il est 5 h 45, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe 9a) de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire à l'expédition des subsides.

Le vote porte sur l'amendement...

**Des voix:** Dehors! Sortez!

**Des voix:** Bravo!

**Le vice-président adjoint:** Puis-je rappeler aux députés que, lorsque la présidence met la question aux voix, aucun député ne peut entrer, circuler, traverser l'allée, faire de bruit ni déranger. Je répète que le vote porte sur l'amendement.

(L'amendement de M. Hees est rejeté par 76 voix contre 59.)

**Le vice-président adjoint:** Je déclare l'amendement rejeté.

Le crédit 1<sup>er</sup> de l'Industrie et du Commerce est-il adopté?

**M. Baldwin:** Sur division.

(Le crédit 1<sup>er</sup> de l'Industrie et du Commerce est adopté.)

**Le vice-président adjoint:** Dois-je faire rapport de la résolution?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de la résolution, qui est agréée.)

## DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UN RECOURS À LA PROCÉDURE DE GRIEF

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter des quelques minutes qui restent...

[M. Oberle.]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. Peut-être le député permettra-t-il à la présidence de demander à la Chambre s'il y a consentement unanime.

**Une voix:** Ce n'est assurément pas nécessaire.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Les députés savent bien que la procédure de grief suivie les trois dernières fois que nous avons étudié des prévisions budgétaires en comité plénier n'est pas incluse dans le rapport et ne figure pas dans le Règlement. Je devrais normalement à ce point-ci essayer d'ajourner la Chambre, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement. Il me semblerait bon de garder la procédure que nous avons suivie les dernières fois. J'espère que la Chambre me donnera au moins la chance de demander s'il y a consentement unanime sur la procédure de grief que le député veut suivre.

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, la procédure qui a été suivie dans les quelques dernières minutes les trois dernières fois est inusitée. Peut-être l'opposition acceptera-t-elle que son porte-parole ne prenne que la moitié du temps.

**M. Stanfield:** C'est bon. Nous ne sommes pas comme le premier ministre (M. Trudeau).

● (1750)

**M. l'Orateur adjoint:** Les remarques du leader du gouvernement prouvent qu'il serait bon de demander le consentement unanime. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je veux simplement dire, au sujet de la répartition du temps, que nous allons suivre l'exemple de M. Trudeau.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, si on veut bien me le permettre...

**Des voix:** Oh, oh!

[Français]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) invoque le Règlement.

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Je voudrais simplement signaler à la présidence que je n'ai pas donné mon consentement. Donc, il n'y a pas consentement unanime.

[Traduction]

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je vais devoir dire qu'il est 6 heures.

**Des voix:** Non.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le Règlement de la Chambre n'a jamais dit que l'on pouvait présenter ainsi un grief. Il s'est toujours agi d'une tradition. On l'a fait pendant des années et des années. Nous en sommes maintenant revenus dans toute la mesure du possible au point où nous en étions avant le nouveau Règlement de 1968. Le gouvernement actuel nous offre maintenant de bien plus nombreux motifs de griefs.

Pendant de très nombreuses années, la tradition a voulu que le gouvernement ne puisse obtenir de crédits tant que